REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Décembre 2023

Commune de PAULHAN

N° 2023/12/19

Date de la convocation	28/11/2023
	Exprimés: 24
Présents: 20	Pour: 24
Absents: 03	Contre: 0
Représentés: 04	Abstention: 0

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites.

Etaient présents: MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents: MM. ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry

<u>Procurations</u>: - Mme BOUISSON Mylène à Mme ROYON Sophie

Mme LABORDA Véronique à Mr VALERO Claude
 Mr SEBASTIAN David à Mr BONSIGNORI Vincent

- Mme CAPELLE Laetitia à Mme GAVINET Isabelle

<u>Objet</u>: Mise en place système régulation de chauffage à la salle des fêtes Approbation devis travaux- Demande de subvention auprès d'HERAULT ENERGIES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le syndicat départemental d'électrification de l'Hérault, Hérault Energies, propose entre autres aux collectivités adhérentes la possibilité d'obtenir des aides financières pour toutes les actions

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20231204-2023-12-19-DE Date de télétransmission : 06/12/2023 Date de réception préfecture : 06/12/2023 menées par celles-ci en vue de réaliser des travaux en matière de maîtrise de l'énergie.

Monsieur le Maire rappelle que le Gouvernement a fait de la rénovation énergétique l'une de ses priorités. Avec un patrimoine bâti de plus de 225 000 bâtiments, les collectivités disposent de leviers importants pour agir sur la consommation d'énergie.

Afin de réaliser des économies d'énergie, le changement de l'ensemble des menuiseries à la salle des fêtes a été financé par Hérault Energies, les travaux vont bientôt démarrer.

Pour poursuivre cette dynamique d'économies d'énergies, il est proposé d'installer un système de régulation du chauffage à la salle des fêtes.

En effet, le système de pilotage actuel, permet uniquement la mise en route « tout ou rien » de la chaudière. La température ambiante de la salle des fêtes n'est pas prise en compte.

L'installation proposée permettra à l'utilisateur final de piloter sa chaufferie à distance, de modifier les températures et de créer une programmation de chauffe selon l'utilisation des locaux.

Pour cela, une sonde d'ambiance et un automate de télégestion seront installés pour un coût de 4 793.75 € H.T.

Monsieur le Maire précise que ce type de projet est éligible au dispositif d'aide d'Hérault Energies au titre de la maitrise de l'énergie.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Après avoir ouï l'exposé de son président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver le devis fourniture et pose d'un système de pilotage et de régulation du chauffage de la salle des fêtes 2023 d'un montant de 4 793.75€ H.T.
- DECIDE de solliciter l'attribution de l'aide financière auprès d'HERAULT ENERGIES au titre de la maîtrise de l'énergie,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire Claude VALERO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr